

## Journée interrégionale d'information et de rencontres

### Inondations dans le bassin de la Dendre 2,5 ans plus tard

#### Visite de terrain de la vallée de la Marcq, un exemple interrégional de gestion de l'eau et de développement de la nature

vendredi 7 juin 2013



L'appel à des solutions fondamentales face aux fréquentes inondations survenant dans la vallée de la Dendre est plus fort que jamais. Les inondations de novembre 2010 ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. C'était il y a deux ans et demi déjà.

La situation dans le bassin de la Dendre a-t-elle changé depuis ? De quelle manière la problématique des inondations dans le bassin a-t-elle été abordée ? Quelles mesures ont-elles été ou seront-elles prises et dans quel délai ? Y a-t-il une approche interrégionale, coordonnée, avec une vision globale pour l'ensemble du bassin ? Comment s'organise la mise en œuvre des mesures à prendre dans une situation où les compétences et les moyens sont fragmentés et régionalisés ? La volonté des autorités compétentes et des gestionnaires de l'eau de faire de la lutte contre les inondations une priorité existe-t-elle réellement ?

Avec les habitants, le groupe de travail 'Dendre' de l'association Escaut sans Frontières-Grenzeloze Schelde et l'asbl 'De Waterkant' demandent que le problème des inondations soit une priorité d'où l'organisation le vendredi 7 Juin 2013 d'une 3<sup>ème</sup> journée interrégionale d'information et de rencontres sur les inondations dans le bassin de la Dendre, avec une visite de terrain dans la vallée de Marcq, principal affluent de la Dendre.

Dans la matinée, les bourgmestres de plusieurs communes et villes touchées par les inondations ont témoigné de leurs expériences : Pascal De Handschutter de Lessines, Kris Poelaert de Herne, Guido De Padt de Grammont.

Ensuite, l'état des lieux des réalisations et projets des gestionnaires de l'eau en Flandre (Waterwegen en Zeekanaal) et en Wallonie (Service Public de Wallonie) fut expliqué. Enfin, Fernando Pereira du Laboratoire Hydraulique de Borgerhout a présenté une analyse des problèmes d'inondation dans le bassin de la Dendre. Durant l'après-midi une visite de terrain de la vallée de Marcq a permis de découvrir les réalisations récentes qui témoignent que gestion de l'eau et développement de la nature peuvent aller de pair.

La journée a attiré l'attention d'une septantaine de participants : presque toutes les communes wallonnes et flamandes de la Dendre et de la Marcq furent représentées par leur bourgmestre, échevins et/ou services concernés, mandataires, gestionnaires de l'eau flamand et wallon (voies navigables et non navigables), fonctionnaires, associations environnementales, scientifiques et chercheurs, citoyens impliqués et la presse.

#### **Priorités budgétaire et organisationnelle !**

Un fil rouge clair ressort de cette rencontre : l'exigence d'une volonté politique de consacrer des moyens financiers et du temps à des mesures concrètes contre la problématique des inondations. Jusqu'à ce jour, on ignore encore quand les travaux seront exécutés.

Guido De Padt, bourgmestre de Grammont, commune la plus touchée par les inondations du bassin de la Dendre, a annoncé lors de cette réunion que les bourgmestres flamands des communes de la Dendre et de la Marcq ont pris ensemble l'initiative de demander aux autorités de la Région flamande une approche prioritaire pour leurs problèmes d'inondation. Du côté wallon, le bourgmestre de Lessines, Pascal De Handschutter, veut par une initiative similaire unir les bourgmestres wallons pour demander à la Région wallonne davantage de mesures concrètes contre les inondations du bassin de la Dendre.

## **Collaboration !**

La nécessité d'une plus grande collaboration interrégionale pour la gestion de l'eau du bassin de la Dendre ne fait aucun doute parmi les participants.

L'échange de connaissance et la coordination entre tous les acteurs concernés de part et d'autre de la frontière linguistique est nécessaire.

## **La transparence et la simplicité des structures**

Pour améliorer la connaissance du système hydraulique à l'échelle du bassin de la Dendre, il serait souhaitable que les données concernant la gestion de l'eau, les niveaux d'eau et les modèles hydrauliques soient échangés au minimum entre les gestionnaires compétents. Et que des informations correctes et à la portée de tous soient communiquées au moment opportun.

Les organisateurs sont convaincus que la simplification des structures en charge de l'eau, une réduction du nombre de gestionnaires de l'eau et une coordination transfrontalière, à l'échelle du bassin, serait un grand pas en avant pour une approche ciblée et intégrée du problème des inondations.

## **Une responsabilité commune**

Chaque personne concernée, du gouvernement au citoyen, a une responsabilité importante en terme de mesures prises 'à la source'. Chaque gouvernement doit mettre en place une politique de contrôle de l'érosion, de récupération des eaux pluviales, de stockage de l'eau et du 'tout à l'infiltration'. Il ne s'agit pas de stimuler l'une ou l'autre mesures mais toutes : stocker au maximum où c'est possible et évacuer suffisamment quand nécessaire. Aussi, l'entretien des voies d'eau et des infrastructures et le développement d'une gestion de crise doivent être assurés.

## **Le principe 'multicouches'**

Stocker 20 millions de mètres cubes d'eau pour annuler les inondations dans le bassin de la Dendre ne semble, ne fut-ce que pour des raisons financières, pas faisable. D'autres solutions doivent être envisagées. L'Europe aussi exige une nouvelle vision pour la lutte contre les inondations.

D'où le principe 'multicouches' qui s'articule autour de trois 'P' : protection (mesures d'infrastructure, ...), prévention (construction 'responsable', remembrement, ...) et préparation (prévision, évacuation, intervention d'urgence, ...).

*Cette journée d'information et de rencontre du 7 juin 2013 est une organisation du le groupe de travail 'Dendre', de l'association Escaut sans Frontières, et du 'Waterkant' en collaboration avec Natuurpunt, Bekkensecretariaat Denderbekken, le Contrat de Rivière Dendre et plusieurs communes des bassins de la Dendre et de la Marcq.*